



Le Débat d'Orientations Budgétaires 2018 de la Métropole Nice Côte d'Azur s'est tenu le 19 mars 2018, et s'est prolongé par la présentation du budget primitif en séance du 5 avril 2018.

Le compte administratif de l'exercice 2018 est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution budgétaire et permet ainsi de vérifier la réalisation des objectifs définis lors du vote du budget primitif. Il clôture le cycle annuel budgétaire en concordance avec le compte de gestion 2018 établi par Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques de Nice Municipale.

La présentation des comptes administratifs est normée par le législateur. Elle est structurée en deux grands ensembles :

- les dépenses/recettes de fonctionnement qui recouvrent les opérations courantes telles que les frais de personnel ou les dotations de l'Etat par exemple ;
- les dépenses/recettes d'investissement qui s'inscrivent plus dans le long terme, elles correspondent à des investissements durables ou la souscription d'emprunts par exemple.

➤ **FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement consolidées s'élèvent à 984,6 millions d'euros, dont 945,6 millions d'euros de recettes réelles (les recettes dites "d'ordre" correspondent à des écritures purement comptables et sont peu représentatives de l'activité de la Métropole).

Comme en 2017, la majeure partie de ces recettes provient pour l'essentiel de la fiscalité et, pour un quart des ressources, des dotations de l'Etat qui ont connu une réduction drastique entre 2014 et 2018 (111 millions d'euros de perte à fin 2018).

Les dépenses de fonctionnement consolidées s'établissent à 884,96 millions d'euros dont 802,14 millions d'euros d'opérations réelles.

Il s'agit pour l'essentiel de frais de personnel (39%), de dépenses courantes des services opérationnels (26%), ainsi que des concours financiers apportés aux communes membres ou à divers organismes (18%).

En termes de ratios financiers, la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement (baisse de 0,17 % des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au compte administratif 2017 et 6,5 millions d'euros de dépenses en moins par rapport à l'objectif fixé par l'Etat) et la forte augmentation en parallèle de l'autofinancement (+70 %) ont permis d'améliorer nettement les résultats constatés par rapport à ceux enregistrés en 2017.

Le résultat de fonctionnement cumulé avant affectation s'élève à 169 978 830,97€, tandis que le résultat de fonctionnement cumulé libre d'affectation s'établit à 68 114 360,30 €.

En 2019, ce résultat libre d'affectation sera affecté par décision modificative pour augmenter l'autofinancement des investissements constaté lors de l'adoption du budget primitif.

➤ **AUTOFINANCEMENT**

Cette gestion efficiente permet de dégager de l'épargne : la différence entre recettes et dépenses réelles génère un autofinancement qui alimente la section d'investissement, permettant ainsi de limiter le recours à l'emprunt.

L'autofinancement 2018 s'élève à 157,5 millions d'euros (+70 %) grâce essentiellement à une très forte augmentation des subventions d'investissement obtenues par la Métropole (+40%).

➤ **INVESTISSEMENT**

En matière d'investissement, la Métropole Nice Côte d'Azur avait déjà fortement augmenté ses dépenses entre 2014 et 2017 (+74 %) et ce, alors même que de nombreux EPCI et collectivités les diminuaient au cours de la même période. Fin 2017, la Métropole est d'ailleurs devenue l'une des premières métropoles françaises en termes d'investissements.

Les recettes d'investissement atteignent 453,1 millions d'euros, dont 364,78 millions d'euros de recettes réelles. Elles sont constituées en grande partie d'emprunts (46%), et d'aides perçues des différents partenaires financiers pour la réalisation des projets d'équipement (35%).

La Métropole a délibéré les 19 mars et 5 avril 2018 pour approuver « *un plan pluriannuel d'investissement de croissance et d'emploi* » (PPICE) prévoyant un volume de dépenses d'équipement de 140 millions d'euros par an pour le seul budget principal.

Les dépenses d'investissement consolidées de l'exercice 2018 s'établissent ainsi à 515,24 millions d'euros, dont 490,56 millions d'euros de dépenses réelles.

L'exécution 2018 confirme cet effort exceptionnel de la Métropole et le respect de ses engagements avec 139,3 millions d'euros de dépenses d'équipement réalisées sur le seul budget principal et un total de 365,3 millions d'euros sur l'ensemble des budgets, soit une hausse de +9,6% par rapport à l'exercice 2017 dont 31,5% pour le seul budget principal.

En 2018, cet effort a encore été amplifié avec une hausse de +9,6 % des dépenses d'équipement par rapport à 2017. Au total, ce sont 139,3 millions d'euros de dépenses d'équipement qui ont été réalisés sur le seul budget principal (soit 99,5 % des 140 millions d'euros prévus au budget primitif). Sur l'ensemble des dix budgets métropolitains, ce chiffre est porté à 365,3 millions d'euros.

Dans le détail, l'exécution par budget est la suivante :

SECTIONS	BUDGETS	RECETTES	DEPENSES
		(EN €)	(EN €)
Fonctionnement	Budget Principal	540 161 674,29	486 601 288,51
	Budget annexe des Transports	230 165 064,89	213 995 776,83

	Budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	PREFECTURE AB du 03 juin 2019 72 092 750,24 006-200030195-20190520-15704_1-DE 59 221 920,77	
	Budget annexe de l'Eau	8 548 683,19	6 272 044,65
	Budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur	4 937 559,71	4 158 809,32
	Budget annexe des Parcs de stationnement	10 945 414,97	5 973 371,50
	Budget annexe des Activités portuaires	2 757 923,45	2 622 972,03
	Budget annexe de la régie autonome du C.F.A Nice Côte d'Azur	4 813 471,55	4 701 796,73
	Budget annexe des Déchets ménagers et assimilés	110 182 825,96	101 410 450,11
	Budget annexe Nice-Méridia	2,22	-
Total Fonctionnement		984 605 370,47	884 958 430,45
Investissement	Budget Principal	172 514 033,36	215 861 421,42
	Budget annexe des Transports	242 694 583,10	237 569 245,84
	Budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	30 137 594,31	45 592 522,75
	Budget annexe de l'Eau	4 903 576,23	4 475 648,21
	Budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur	175 793,22	241 093,63
	Budget annexe des Parcs de stationnement	486 756,22	5 399 217,34
	Budget annexe des Activités portuaires	325 003,31	119 251,10
	Budget annexe de la régie autonome du C.F.A Nice Côte d'Azur	283 866,43	907 923,62
	Budget annexe des Déchets ménagers et assimilés	1 581 579,38	5 075 466,56
	Budget annexe Nice-Méridia	2,22	-
Total Investissement		453 102 787,78	515 241 790,47
TOTAL GENERAL		1 437 708 158,25	1 400 200 220,92